

MENSONGE, MÉDISANCE ET CALOMNIE (PARTIE SUR 2)

Évaluation:

Description: Cette leçon explique le statut de la médisance et de la calomnie dans la moralité islamique.

Catégorie:

[Cours](#) › [Le mode de vie, mœurs et les pratiques islamiques](#) › [Mœurs et pratiques d'ordre général](#)

Par: Imam Kamil Mufti (© 2013 NewMuslims.com)

Publié le: 21 May 2019

Dernière modification le: 12 Dec 2016

Objectifs

- Apprendre la définition de la médisance et de la calomnie ainsi que la différence entre les deux.
- Comprendre pourquoi nous nous adonnons au commérage.
- Comprendre l'interdiction islamique de la médisance.
- Comprendre quand la médisance est permise.

L'Islam est une religion de paix, d'amour et de compassion qui nous enseigne que nous devons respecter l'honneur, la réputation et la vie privée des autres. Les mensonges, la suspicion, la médisance, la calomnie et les commérages sont des péchés destructeurs majeurs qui vont à l'encontre de ce que l'Islam promeut et sèment l'inimitié et la discorde entre les musulmans. Ils provoquent des hostilités entre les membres de la famille, les voisins et les amis. Par conséquent, l'Islam les définit clairement et les interdit dans les termes les plus sévères.

Qu'est-ce que la médisance et la calomnie exactement?

Le Prophète les expliqua clairement. Une fois, il demanda à ses compagnons:

“Savez-vous ce qu'est la médisance?”. Ils répondirent: "Allah et Son Messager savent le mieux." Il dit: "C'est dire quelque chose à propos de ton frère que celui-ci n'aime pas." On lui demanda: "Et si ce que je dis au sujet mon frère est vrai ? ". Il dit: "Si ce que tu dis est vrai, tu as médit de lui, et si ce n'est pas vrai, alors tu l'as calomnié". (Sahih Muslim)

“La médisance signifie qu'un homme dise d'une personne quelque chose de vrai derrière son dos” (as-Silsilah as-Sahihah)

Se moquer des gens en reproduisant des expressions faciales dénigrantes ou en faisant des gestes de la main à leur insu est aussi une forme de médisance.

Pourquoi nous adonnons-nous au commérage et à la médisance?

- Afin de soulager son cœur, particulièrement en cas d'hostilité.
- Afin de s'intégrer dans un groupe d'amis.
- Afin de montrer notre supériorité et d'abaisser les autres.
- Afin d'être drôle et de plaisanter.
- Par jalousie ou colère.
- Par pitié pour quelqu'un.
- Afin de combler l'ennui.
- Afin d'impressionner les autres.
- Par arrogance.

À propos de la stricte interdiction de la médisance

Allah interdit la médisance dans le Coran en la comparant à l'acte écoeurant du cannibalisme: **“Ô vous qui avez cru! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n’espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres. L’un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort? (Non!) vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux.” (Coran 49:12)**

Souvent, nous médisons et échangeons des commérages au sujet des autres sans en être trop conscients. Nous traitons cela à la légère, mais Allah nous rappelle qu'en fait, il peut s'agir d'un grave péché à Ses yeux! Le Coran dit **“quand vous colportiez la nouvelle avec vos langues et disiez de vos bouches ce dont vous n’aviez aucun savoir; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu’auprès d’Allah cela est énorme.” (Coran 24:15)**

Beaucoup de gens sont tellement occupés à répandre la calomnie qu'ils entendent, qu'ils ne s'arrêtent pas une minute pour se demander si elle est vraie ou non. Allah dit: **“Et pourquoi, lorsque vous l’entendiez, ne disiez-vous pas: 'Nous ne devons pas en parler. Gloire à Toi (ô Allah)! C’est une énorme calomnie'?” (Quran 24:16)**

Nous devons prendre garde à ne pas laisser nos langues s'égarer. Le Prophète Muhammad dit: **“Chaque jour, lorsque l'homme se lève, toutes les parties de son corps avertissent sa langue en disant: 'Crains Allah en ce qui nous concerne, car nous dépendons de toi. Si tu es droite, nous serons droits et si tu es corrompue, nous serons corrompus.’” (Tirmidhi)**

La rétribution pour avoir contrôlé sa langue est le Paradis. Le Prophète Muhammad a dit: **“Celui qui protège sa langue contre des propos illicites et ses parties intimes contre les rapports sexuels illicites, je lui garantis l'entrée au Paradis.” (Sahih Al-Bukhari, Sahih Muslim)**

L'interdiction d'écouter les commérages

Nous ne devons pas prêter attention aux commérages qui visent un coreligionnaire musulman ou les écouter avec réjouissance et espérer en entendre davantage. Allah dit: **“Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.” (Quran 17:36)** Le Prophète a dit : **“Quiconque défend l'honneur de son frère, Allah protégera son visage du feu le Jour de la Résurrection.” (as-Silsilah as-Sahihah)**

Nous devons nous remémorer les qualités du meilleur musulman telles que définies par notre Prophète qui dit: **“C'est celui dont les musulmans sont à l'abri des dommages que peuvent porter sa langue et ses mains.” (Sahih Muslim)**

Quand la médisance est-elle permise?

L'Islam nous enseigne que si des gens sont raillés ou qu'on médit d'eux en notre présence, nous devons défendre leur honneur. Si nous nous abstenons de cela, nous risquons de nous priver de l'aide et de la miséricorde d'Allah qui nous sont toujours nécessaires. Ainsi, il nous est permis dans certaines situations d'informer autrui des agissements de quelqu'un dans les cas suivants:

1. Se plaindre à quelqu'un détenant une autorité le rendant capable de réparer un tort lorsqu'une injustice est commise.
2. Rechercher un avis religieux d'un savant musulman.
3. Obtenir de l'aide afin de réparer un mal ou prévenir un désastre.
4. Récolter des avis en matière de mariage ou d'affaires, ou encore se renseigner sur un voisin avant de déménager, etc...

Dans ces cas, nous ne pouvons divulguer que ce qui est nécessaire sur la personne et toutes ces formes de "médisance" sont donc permises.

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/187/mensonge-medisance-et-calomnie-partie-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.